

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 Avril 2026, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Sandrine BARSAGOL, Monique BONNAFOUX, Annie BOIX, Isabelle FAGARD, Pauline GOUDEAU, Déborah LEGER, Sonia SANCHEZ. Messieurs Jean-Christophe BONNAFOUX, Christophe DELACROIX, Jean-François FENEUX, Serge FIRINGA, Youssef ISAOUTAN, Christophe MATEU, Loïc NGOUSSA, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Mickaël SMESMAN pouvoir Jean-François FENEUX, Frédéric NEGROU pouvoir Béatrice FERNANDO

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé par 18 voix (un vote contre : Mr Mateu)

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

Depuis le dernier conseil municipal du 2 Avril :

*Arrivée de la nouvelle sous-préfète Madame Célia Pouget en remplacement de Monsieur Éric Suzanne. Nous ne manquerons pas de l'inviter à Plaisan afin de lui présenter nos projets.

*Le conseil d'école a eu lieu en présence des autorités académiques dans une ambiance apaisée

* la 10^{ème} édition du carnaval s'est déroulée sous un soleil radieux. Madame le Maire remercie particulièrement Isabelle Fagard, conseillère municipale et les employés communaux pour leur travail réalisé sur le char.

*l'élection du Président de la communauté de communes a eu lieu lundi 20 avril : Monsieur le Président Soto a été reconduit, le maire de Plaisan a été élue 6^{ème} vice-présidente.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Monsieur NGOUSSA fait remarquer que dans le dernier compte-rendu du conseil municipal, le montant en euros des indemnités des élus ne figure pas, seuls figurent les pourcentages de l'indice terminal de la fonction publique.

Madame le Maire rappelle qu'un compte rendu de conseil municipal est en général succinct, que la municipalité de Plaisan fait l'effort de rédiger un document plus exhaustif.

Elle rappelle également qu'alors que de nombreux maires ont fait voter une augmentation du double au triple parfois de leur indemnité, le maire et les adjoints de Plaisan ont fait le choix de percevoir une indemnité inférieure de 20% au plafond défini par la loi et d'indemniser 3 conseillers municipaux délégués. Le maire perçoit 1624 euros, les adjoints et délégués entre 640 et 328 euros. Cette décision permet une économie de plus de 18000 euros par an.

ORDRE DU JOUR :

RAPPORT N°1 : Approbation comptes de gestion 2025 Commune, Budget Ucovia, Budget Photovoltaïque.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations en dépenses et en recettes de la collectivité tenues par le trésorier. Il est composé d'une balance générale de tous les comptes et du bilan comptable décrivant de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2025 du budget principal, du budget annexe Ucovia et du budget photovoltaïque de la commune de Plaisan transmis par SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2025 préparés par l'ordonnateur.

Vote pour la commune : **18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)**

Vote pour l'Ucovia : **18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)**

Vote pour le photovoltaïque : **18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)**

RAPPORT N°2 : Approbation du compte administratif 2025 Commune.

Exposé de M PINGAUD, 3^{ème} adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe pas au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	1 573 892.70 €
Total Recettes	1 395 387.61 €
Résultat 2025	- 178 505.09 €
Résultat antérieur cumulé	+ 481 866.15 €
Résultat à affecter 2025	+ 303 361.06 €

En section d'investissement

Total Dépenses	446 714.14 €
Total Recettes	282 770.19 €
Restes à réaliser	

Résultat 2025	-163 943.95€
Résultat antérieur cumulé	+120 974.04 €
Bénéfice	-42 969.91 €

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2025 du budget principal de la commune, ce compte administratif 2025 étant conforme au compte de gestion 2025 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault

Vote : 18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)

RAPPORT N°2 : Approbation du compte administratif 2025 Budget Ucovia

Exposé de M PINGAUD, 3ème adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe pas au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	5 728.87 €
Total Recettes	31 027.25 €
Résultat 2025	+25 298.38 €
Résultat antérieur cumulé	+ 13 512.99 €
Résultat à affecter 2025	+ 38 811.37 €

En section d'investissement

Total Dépenses	16 396.27 €
Total Recettes	14 175.83 €
Résultat 2025	-2 220.44 €
Résultat antérieur cumulé	- 14 175.83 €
Résultat à affecter 2025	-16 396.27 €

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2025 du budget UCOVIA de la commune, ce compte administratif 2025 étant conforme au compte de gestion 2025 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault

Vote : 18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)

RAPPORT N°2 : Approbation du compte administratif 2024 Budget Photovoltaïque

Exposé de M PINGAUD, 3 ème adjoint en charge des finances.

Mme le Maire ne participe pas au vote comme le prévoient les textes et quitte la salle du conseil.

En section de fonctionnement

Total Dépenses	14 263.75 €
Total Recettes	23 279.27€
Résultat 2025	+ 9 015.77 €
Résultat antérieur cumulé	-7 131.75 €
Résultat à affecter 2025	+1 884.02 €

En section d'investissement

Total Dépenses	7 131.75 €
Total Recettes	14 263.50 €
Résultat 2025	+ 7 131.75 €
Résultat antérieur cumulé	21 400.00 €
Résultat à affecter 2025	28 531.75 €

Il propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2025 du budget Photovoltaïque de la commune, ce compte administratif 2025 étant conforme au compte de gestion 2025 transmis par le SCG CŒUR d'Hérault à Clermont l'Hérault

Vote : A L'unanimité

RAPPORT N°3 : Affectation du résultat 2025 budget Commune.

Présentation de Mme le Maire.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2025. Le résultat de fonctionnement étant déficitaire de 178 505.09 € après ajout du résultat 2024 à hauteur de **481 866.15 €**, il reste à affecter **303 361.06 €**. Il sera imputé au compte réserve 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de **42 969.94 euros**.

Nous proposons d'affecter le solde de l'excédent global de fonctionnement de **260 391.12 €** en section de fonctionnement recettes au compte 002.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation.

Vote : 18 pour, 1 contre (Mr MATEU)

RAPPORT N°3 : Affectation du résultat 2025 budget Ucovia.

Présentation de M PINGAUD, 3ème adjoint en charge des finances.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2025. Le résultat de fonctionnement étant bénéficiaire après ajout du résultat 2024 de 38 811.37 euros, il sera imputé au compte réserve 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de **16 396.27 euros**.

Il est proposé pour le solde de l'affecter en report à nouveau en fonctionnement pour **22 415.10 €** l'affectation en recettes au compte 002.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

Vote : 18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)

RAPPORT N°3 : Affectation du résultat 2025 budget Photovoltaïque.

Présentation de M PINGAUD, 3ème adjoint en charge des finances.

Il est maintenant proposé au Conseil d'affecter le résultat 2025. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 1 884.02 €, il sera imputé au compte 002 excédent antérieur reporté.

Il est demandé à l'assemblée l'approbation de l'affectation du résultat.

Monsieur Mateu prend la parole pour informer le Conseil municipal du passage obligatoire au 1^{er} Janvier 2026 à la M57 pour être dans la légalité.

Madame le Maire l'informe que la commune est passée dès 2021 de la M14 à la M57 et que sa remarque est donc inadaptée aux débats du jour. Par ailleurs, tous les documents comptables que les élus ont reçus sont estampillés M57.

Vote : 18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)

RAPPORT N°4 : Taux de taxes locales 2025.

Madame le Maire propose les taux suivants

- TAXE FONCIERE (bâti) : 21.85 % + taux département : 21.45 % soit 43.30 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 89.07 %
- TAXE D'HABITATION : 16.84 %

Général un produit attendu de **685 191 € auquel on ajoute le versement du coefficient correcteur et les ressources fiscales pour un montant de 138 723 € soit un total de taxe de 823 914 €.**

Vote : 18 pour, 1 abstention (Mr MATEU)

RAPPORT N°5 : Subventions aux associations 2026.

Mme LEGER Déborah propose que le Conseil se détermine sur le montant des subventions à allouer aux associations :

Mme AUBERT Caroline présidente de l'association la PEPS ne prend pas part au vote pour cette association.

Mr NGOUSSA s'interroge sur le montant attribué aux restos du cœur soit 1000 euros. Madame le Maire lui répond que plus de 40 familles sont bénéficiaires et qu'un engagement exemplaire des bénévoles est à souligner. Madame Pauline GOUDEAU dit regretter que l'attribution de cette subvention puisse faire débat.

Madame Bonnafoux s'interroge sur la baisse de subvention allouée à l'ASA. Il lui est répondu que certaines structures ont vu leur subvention baisser car l'enveloppe est contrainte et le nombre de demandes croissant.

Un rappel est fait sur la procédure d'attribution

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS	VOTES POUR	ABSTENTIONS
ALPE COLLEGE PAULHAN	150 €	18	1 (Mr MATEU)
ASA de PLAISSAN	250 €	18	1 (Mr MATEU)
ATELIERS DE PLAISSAN	500 €	18	1 (Mr MATEU)
COMITE DES FETES	7 000 €	18	1 (Mr MATEU)
ECOLE OCCE34	4 500 €	18	1 (Mr MATEU)
FARANDOLE DES MAILLES	300 €	18	1 (Mr MATEU)
FOYER RURAL	500 €	18	1 (Mr MATEU)
HYPERCULT	500 €	18	1 (Mr MATEU)

PAS TROT GALOP REPOS	250 €	18	1 (Mr MATEU)
PEPS (parents élèves solidaires)	1 750 €	17	1 (Mr MATEU)
RESTO DU CŒUR	1 000 €	18	1 (Mr MATEU)
SDIS ST PARGOIRE	1 000 €	18	1 (Mr MATEU)
SYNDICAT DE CHASSE	250 €	18	1 (Mr MATEU)
SENIOR VALLEE HERAULT	100 €	18	1 (Mr MATEU)
GALETS ROUGES	850 €	18	1 (Mr MATEU)
KATZE PRODUCTION	150 €	18	1 (Mr MATEU)
ANALYSTYA YOGA	600 €	18	1 (Mr MATEU)
ECOLE ACCORDEON DE MONTPELLIER	600 €	18	1 (Mr MATEU)
CIRCUS 34	600 €	18	1 (Mr MATEU)
TRUFFES EN OCCITANIE	250 €	18	1 (Mr MATEU)
HOMOLUDENS	500 €	18	1 (Mr MATEU)
AS PLAISSAN FOOT	1250 €	18	1 (Mr MATEU)
LIGUE CONTRE LE CANCER	150 €	18	1 (Mr MATEU)
TOTAL	23 000 €		

RAPPORT N°6 : Vote du budget primitif 2026 Commune.

Mr PINGAUD Bernard, 3^{ème} Adjoint au maire donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget communal 2026 qui s'élèvent à **1 669 871.12 €**. Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **336 182.94 €**

Monsieur Ngoussa s'interroge sur le montant des charges de personnel et demande si les agents ne sont pas trop nombreux notamment à l'école. Madame le Maire lui donne l'information sur le nombre d'élèves (230) et de classes (9) ainsi que les obligations qui encadrent l'accueil des enfants.

Vote : 18 pour, 1 contre (Mr MATEU)

RAPPORT N°6 : Vote du budget primitif 2026 Budget Ucovia.

Mr PINGAUD Bernard, 3^{ème} Adjoint au maire_ donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget Ucovia 2026 qui s'élèvent à **51 009.18 €**. Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **40 019.98 €**.

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°6 : Vote du budget primitif 2026 Budget Photovoltaïque.

Mr PINGAUD Bernard, 3^{ème} Adjoint au maire donne le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget Photovoltaïque 2026 qui s'élèvent à **12 586.30 €**.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **35 663.50 €**.

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°7 : Autorisation fongibilité des crédits.

Présentation de Madame le Maire

Nous avons choisi de passer au référentiel M 57 simplifié en 2021. Ce référentiel permet de gérer les dépenses imprévues. La fongibilité des crédits permet cela. L'assemblée, peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°8 : Délibération Vote Tableau des effectifs.

Présentation de Mme le Maire

Le tableau des effectifs retrace les postes de la commune, il convient de le voter chaque année ou à chaque changement d'effectifs.

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°9 : Délibération Désignation des représentants au Pays Cœur d'Hérault

Présentation de Mme le Maire

10 Thématiques, 10 représentants à élire

Aménagement du territoire : Mr PINGAUD Bernard

Transition Ecologique : Mr FENEUX Jean-François

Développement économique : Mme FERNANDO Béatrice

Agriculture et projet alimentaire territorial : Mr NEGROU Frédéric

Charte forestière : Mr Jean-Christophe BONNAFOUX

Mobilité : Mme FAGARD Isabelle

Culture et patrimoine : Mme AUBERT Caroline

Tourisme : Mme GOUDEAU Pauline

Santé : Mme BONNAFOUX Monique

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°10 : Délibération Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Présentation de Madame le Maire

Composée de 7 membres : le Maire président de droit et 6 commissaires, titulaires et suppléants.

Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Son rôle est consultatif.

Les commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par la DFIP, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste doit comporter 24 noms 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Sont proposés :

Mr BONNAFOUX Jean-Christophe, Mr PAGES Pascal, Mr MACOU Edmond, Mme PAREDES Marie, Mme SALMERI Ghislaine, Mr SANTOS Paul , Mme FAGARD Isabelle, Mr ARGELERY Christophe, Mme JAUNE Elisabeth, Mr SMESMAN Mickaël, Mr MARRAS Stéphane, Mme GARS Véronique, Mr ALSINA Cédric, Mme MOUSSOT Stéphanie, Mr MANDRAY Jean-Pierre, Mme DEMONCHY Laure, Mr FERNANDO Jean-Marc, Mme BARSAGOL Sandrine, Mme DECHASSAT Claudia, Mme DAVOS Marie, Mr MOTTI Josphe, Mme BONNAFOUX Monique, Mr PINGAUD Bernard, Mr DELACROIX Christophe.

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°11 : Délibération Désignation avocat pour ester en justice

Présentation de Mme le Maire

Maitre Groussard qui connaît très bien la commune va nous représenter dans tous les litiges qui peuvent survenir pendant le mandat.

Vote : A l'unanimité

RAPPORT N°12 : Délibération Demande subvention fonds vert aménagement locaux ancienne mairie

Présentation de Monsieur Pingaud

Il est nécessaire d'effectuer des travaux dans l'ancienne mairie et à l'école, notamment pour l'accessibilité et l'isolation thermique. Compte tenu du montant élevé des devis (160594 euros), nous faisons appel au Fond Vert (Etat) pour l'obtention d'un soutien financier.

Vote : A l'unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 25.